

Présentation du plan de formation 2019

STRUCTURE : **DIRECTION GÉNÉRALE DES PATRIMOINES**

1 Introduction

Le plan de formation 2019 de la direction générale des patrimoines s'inscrit dans le cadre pluriannuel de formation ministériel 2017-2019 fixé en partenariat avec le Secrétariat général. 130 actions de formation sont programmées dans notre catalogue annuel à destination d'un public cible d'environ 2500 stagiaires. Le tableau joint ne tient pas compte du détail des stages décidés en cours d'année (stages à la demande de tel ou tel service ou stages individuels).

Il s'agit d'un plan de formation resserré sur une offre de formations qui nous semblent prioritaires pour la promotion professionnelle des agents et les évolutions des services. A partir du recueil des besoins des agents et de l'expertise des services métiers impliqués dans notre action de formation professionnelle, nous avons procédé à la création ou au renouvellement pédagogique d'environ 30 stages dans tous les secteurs patrimoniaux. A ce titre, nous sommes investis aussi dans la politique nationale de formation relevant de la transition numérique, tant au point de vue patrimonial que culturel.

2 Traduction des orientations nationales pluriannuelles du ministère 2017-2019

Au titre de la DGP, 6 grandes orientations structurent notre offre :

- la loi CAP : formations de sensibilisation et formations juridiques

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et ses décrets d'application constituent un axe fort de notre politique de formation. Cela s'est concrétisé dès la fin 2016, à la demande du directeur général des patrimoines, par la mise en place des sessions de formations qui se sont poursuivies en 2017 et 2018. Nous poursuivons cette stratégie en 2019 en mettant au programme des formations complémentaires conçues avec le Service du patrimoine/SDMHEP consacrées au droit de l'urbanisme et aux sites patrimoniaux remarquables.

- le domaine de la sécurité et de la sûreté

Les formations liées à ce sujet seront poursuivies dans l'ensemble des services comme les formations PSC1, SST, SSIAP, habilitation électrique, Caces soit au titre de formations catalogue soit au titre de formations « intra » (in situ). Le département relaiera au plus près des services, et en lien avec le Secrétariat général, les priorités ministérielles en la matière.

En ce qui concerne la sûreté, le département diversifie son offre en créant notamment un stage spécifique pour les responsables de service surveillance sûreté d'un côté et en proposant un contenu actualisé de la formation inter-métiers ayant trait au Plan de sauvegarde des biens culturels.

- l'accueil des nouveaux arrivants

Le DFST diversifie depuis plusieurs années son offre de formations d'accueil ou d'adaptation à l'emploi pour tous les personnels concernés de la direction générale : stages post-recrutement pour les agents, TSC, ISCP de la filière accueil et surveillance (ISCP), les agents de la régie des œuvres, des UDAP et CRMH entre autres. Nous poursuivons en 2019 avec un stage post-

Présentation du plan de formation 2019

recrutement des personnels TSC à partir de retours d'expériences et cas pratiques.

- les formations aux applications informatiques

Le DFST accompagne depuis longtemps les services à l'utilisation des outils applicatifs. Ces actions, d'un fort enjeu en termes de fiabilisation et d'homogénéisation des procédures « métiers », sont mises en oeuvre en liaison étroite avec le département des systèmes d'information patrimoniaux (DSIP). Ces formations concernent les différentes spécialités métiers : archives, patrimoine, musées.

Pour 2019, après concertation avec le DSIP, nous nous orienterons principalement vers des formations liées au déploiement des applications informatiques patrimoniales comme AgrEgée-Tigre (alimentation de l'Atlas des patrimoines).

- les formations à l'accueil des publics

Nous poursuivrons en 2019 l'enrichissement de notre offre de formation « accueil des publics » en essayant de concentrer la progression pédagogique sur le cœur de métier, touchant à la fois le personnel d'encadrement et les agents d'accueil et de surveillance. C'est pourquoi nous avons revu le cycle des formations « comportementales » et rééditons une offre sur l'accueil des publics handicapés.

Depuis plusieurs années, le département, en collaboration avec le département des publics de la direction générale, propose un cycle de formations concernant les usages des pratiques numériques, notamment la médiation numérique relevant des établissements patrimoniaux. Nous avons travaillé à une réorganisation de ce cycle qui sera accompagné et complété par le recours éventuel à une plateforme en ligne sur les pratiques et usages des réseaux sociaux par les établissements patrimoniaux.

- formations délocalisées et sur site patrimonial

Dernier axe prioritaire du département, nous complétons la programmation catalogue par la réalisation de formations délocalisées, qu'il s'agisse de stages montés sur le territoire de métropole et d'outre-mer en partenariat avec les DRAC/DAC (stages juridiques, applications documentaires informatiques) ou bien de formations in situ, pour tel ou tel SCN, sur une thématique métier définie à l'avance.

A ce stade, nous programmons en 2019 des formations spécifiques pour les Archives nationales (*accueil des publics handicapés*), les musées de Cluny et de Saint-Germain-en-Laye (*accueil des publics étrangers, gestion des conflits*).

3 Présentation des principales actions par domaine

Traduction des priorités pour 2019

- **la loi LCAP : formations de sensibilisation et formations juridiques**

En 2019, nous poursuivons la politique de formation initiée en 2017 consacrée à la mise en oeuvre de *la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (loi Lcap)* et les formations juridiques de sensibilisation à dispenser dans les différents secteurs patrimoniaux. Nous

Présentation du plan de formation 2019

déclinons le plan de formation sur l'ensemble du territoire, en lien avec les services de formation des DRAC. Dans la continuité des formations à la loi LCAP, nous créerons en 2019 en lien pédagogique avec le Service du patrimoine un stage intitulé « Classement au titre des sites patrimoniaux remarquables », pour appréhender les nouvelles procédures introduites par la loi LCAP, clarifier le rôle des différents acteurs et mettre en œuvre les nouveaux contenus.

Les conséquences de la loi LCAP sont prises en compte dans le contenu pédagogique actualisé des stages « Droit de l'urbanisme » (niveaux initiation et perfectionnement) et feront aussi l'objet d'une présentation adaptée au nouveau stage que nous mettrons en place en 2019 sur « L'actualité du droit de l'urbanisme » (2 sessions de 2 jours chacune). Nous créons aussi en 2019 un stage « Sécuriser les actes des DRAC et de l'ABF » qui s'inscrit dans la perspective de la professionnalisation des métiers et a pour finalité la sécurisation des actes des DRAC et de l'ABF (décisions, accords, avis, observations, réponses aux recours.) intervenant notamment en matière d'autorisation de travaux sur MH, d'abord et de sites patrimoniaux remarquables. Nous reprenons aussi une formation « L'action pénale des agents de la DGPAT », destinée à définir les éléments fondamentaux du droit pénal général et de la procédure pénale et procéder à la poursuite des infractions au droit pénal spécial de l'architecture et du patrimoine. Nous en réaliserons 5 sessions (2 jours par session) (DRACs Grand-Est, Bourgogne Franche-Comté, Auvergne Rhône Alpes, Pays de la Loire, Hauts-de-France).

- le domaine de la sécurité et de la sûreté

Nous maintenons notre offre de stages sécurité-sûreté avec des stages sûreté déclinés par disciplines tels « sûreté dans les musées », « Vols, sûreté, malveillance dans les musées : prévenir et réagir », « sûreté dans les monuments historiques », « sûreté dans les locaux d'archives », « lutte contre le pillage archéologique », comme un socle de formations pérennes.

Plusieurs innovations en 2019 :

- formation « Sûreté dans les musées pour les responsables de surveillance », pour répondre à des besoins exprimés par cette catégorie de personnels.

- formation « Videosurveillance, sécurité, surveillance et technologies nouvelles » pour apporter les éléments d'actualité sur les questions de surveillance liées aux technologies nouvelles.

- formation « Anticiper et faire face à une situation de crise », formation transversale qui prend la suite du stage « Prendre en charge les collections sinistrées » destinée aux responsables ou personnels d'établissement patrimonial en charge de la conservation des fonds et des collections. Objectifs de la formation : savoir analyser les risques de son établissement et apporter des mesures correctives, connaître les rôles et missions des services de sécurité et de sûreté, être capable de rédiger un PSBC (Plan de sauvegarde des biens culturels), savoir manager en situation de crise, mettre en œuvre une opération de sauvetage.

Avec un agent de la mission sécurité sûreté accessibilité de l'Inspection des patrimoines, nous continuons à assurer des formations au secourisme in situ pour les SCN demandeurs, à Paris et en région.

- la poursuite des politiques de formation d'accueil des nouveaux arrivants

Les formations post-recrutement ayant un caractère obligatoire

Présentation du plan de formation 2019

Elles seront réservées aux personnels externes et pourront également être proposées aux agents issus des concours internes à leur demande ou à celle de leur hiérarchie. L'objectif de ces formations est de situer l'environnement de travail sur le plan juridique ainsi que sur le plan de l'organisation des services d'affectation. Elles sont complémentaires des formations organisées par le Secrétariat général qui ont un caractère plus transversal.

Dans la spécialité musée, nous continuons à compléter les formations post-recrutement déjà diversifiées en 2018 pour les différentes catégories de personnels de la filière accueil et surveillance : agents d'accueil et de surveillance, TSC musées, en créant un post-recrutement pour les ISCP musées, chargés d'études documentaires option régie des œuvres. Nous proposerons à la suggestion des services et des agents un stage court de 2 jours post-recrutement pour les personnels TSC musées, avec des retours d'expériences métiers.

Les formations d'acquisition de notions fondamentales ou de perfectionnement

** politique publique nationale, la transition numérique*

La DGP développe une offre de formations sectorielles et intersectorielles reflétant les évolutions métiers induites par les implications juridiques, technologiques et pratiques issues du numérique. Ces formations concernent aussi bien l'apprentissage des outils numériques dans les pratiques métiers que l'utilisation du numérique et des réseaux sociaux à des fins de diffusion du patrimoine culturel et patrimonial pour des publics toujours plus variés.

On citera deux exemples emblématiques de la politique de formation de la DGP dans ce domaine :

- Un cycle sur "La gestion de l'archivage électronique" composé d'un socle de base de quatre stages complémentaires permet d'appréhender tous les aspects juridiques et technologiques de la collecte, du traitement, de la conservation de la production archivistique nativement numérique. Le cycle intitulé « De l'administration électronique à la pérennisation des données numériques » s'enrichit de stages nouveaux chaque année ; c'est encore le cas en 2019 avec la création de plusieurs stages tenant compte de l'actualité numérique des méthodes et outils. *Voir ci-dessous formations métiers/spécialité archives*
- Un cycle consacré aux "médiations numériques" s'est enrichi sur ces 3 dernières années de quatre formations successives et complémentaires pour permettre à tout agent d'établissement patrimonial et culturel, notamment chargé de la politique de diffusion culturelle et de développement des publics, d'appréhender l'utilisation des médias sociaux et d'en maîtriser les diverses facettes. Nous procédons en 2019 au renouvellement du cycle de formation composé de 4 stages complémentaires, « Patrimoine et numérique, fondamentaux », « La stratégie des réseaux sociaux dans un établissement patrimonial », « Médiations numériques : évaluer un projet numérique » et « Nouvelles écritures numériques ». Pour la première fois, nous introduisons la possibilité d'un recours à une ressource documentaire à distance, constituée par une plateforme internet consacrée à la médiation numérique dans les établissements patrimoniaux. Cette plateforme a été réalisée en 2018 sous la responsabilité des départements de la politique des publics et de la formation de la DGPAT.

-

Présentation du plan de formation 2019

** formations métiers*

En 2019, le département continue à adapter ses formations aux besoins d'acquisition de fondamentaux et connaissances avancées pour les agents des différentes spécialités métiers. Nous citerons des exemples de stages nouveaux, par spécialités :

Architecture

Pour la première fois, le DFST propose à la demande du service de l'Architecture (sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture) un stage (2 jours) destiné aux enseignants des écoles d'architecture (STA et TPCA) et intitulé « Prise en compte du risque parasismique dans un projet d'architecture ». Le présent projet entend contribuer à une prise de conscience des enseignants sur la nécessité d'intégrer la dimension du risque sismique à toutes les phases du projet afin d'en minimiser les conséquences et effets. Le stage en question s'intègre dans un processus pédagogique composé de plusieurs phases : séminaire de deux jours destiné aux représentants des écoles d'architecture, conférences de sensibilisation dans les écoles d'architecture destinées aux enseignants et étudiants, enfin formation des enseignants des écoles d'architecture à la conception parasismique.

Archives

Un effort particulier a été porté à la création de stages complémentaires relevant de l'actualité des pratiques professionnelles dans l'archivage numérique. On trouvera au catalogue 2019 des stages de formation liés à l'archivage électronique grâce à la mise en œuvre d'outils numériques comme « Mettre en place un Système d'archivage électronique avec VITAM », « Traiter un vrac bureautique avec OCTAVE ». « Maîtriser le SEDA et rédiger un profil d'archivage ». Tous ces stages sont destinés aux professionnels chargés de la collecte et au versement d'archives nativement électroniques.

Pour répondre aux attentes des archivistes en charge du classement des fonds, nous mettons en place un stage pratique nouveau « Atelier Classement rédaction » qui complète le cycle existant déjà consacré à la description des fonds et l'élaboration des instruments de recherche. L'objectif principal de ce stage est de faire un retour et un échange sur ses pratiques professionnelles afin de les approfondir et les transmettre en situation professionnelle. Le stage innovera dans sa conception pédagogique. Avant le début du stage, une communauté d'apprentissage est constituée via un outil numérique de partage, dans lequel chaque participant proposera un cas pratique, validé par la formatrice. Ces cas pratiques formeront le contenu du stage.

Musées

Nous poursuivons notre collaboration pédagogique avec le C2RMF en organisant deux stages réalisés par le département restauration de cet établissement : « La restauration des collections archéologiques de musées », « Préparer et programmer une campagne de restauration de tableaux ».

Nous organiserons aussi une formation pour les musées de France sur « La rédaction d'un projet scientifique et culturel ». L'objectif est de permettre aux cadres et personnels d'un musée de définir et rédiger le Projet scientifique et culturel (PSC) de leur musée, intégrer le territoire du musée dans la construction du projet, établir un programme d'actions et un échéancier pour sa mise en place, penser l'évaluation du projet en équipe.

Présentation du plan de formation 2019

Patrimoine

À la demande de la sous-direction de l'archéologie, nous proposerons deux stages pratiques réalisés avec les services de la DGPAT destinés à aider les agents en charge de la gestion des données scientifiques de l'archéologie à assurer leurs missions. L'une de ces formations a pour but de décrire les étapes des marchés publics à mettre en œuvre pour la faisabilité et la programmation des centres de conservation et d'étude, depuis l'expression des besoins jusqu'à l'attestation de service fait. L'autre formation concerne la préparation et l'organisation d'un chantier des collections pour les biens archéologiques mobiliers.

Comme convenu, nous poursuivons notre collaboration initiée en 2017 avec le ministère de la Transition écologique et solidaire en programmant à nouveau le stage "Le patrimoine culturel et continuité écologique de l'eau", co-produit par la DGPAT (Mission Inventaire, DPRPS) et le ministère de la Transition écologique et solidaire. Ce stage qui sera cette fois conduit par nos collègues de l'autre ministère permettra la poursuite des échanges entre personnels des deux institutions avec pour objectifs de comprendre les enjeux des politiques publiques des deux ministères, puis découvrir et partager les expertises à mobiliser dans tout projet de restauration de la continuité écologique des cours d'eau, à l'échelle d'un ouvrage, d'une portion de cours d'eau et du bassin.

- les formations aux applications informatiques

Comme nous le faisons depuis plusieurs années en étroite partenariat avec le DSIP et les DRAC, nous déploierons des stages en métropole et hors métropole relatifs à l'apprentissage des outils documentaires patrimoniaux. Après concertation avec la cheffe du DSIP, nous prévoyons en 2019 des formations aux outils « Ozone » et « Tigre-AgrEgée » pour les agents des UDAP et des CRMH afin d'assurer l'alimentation en données de servitude du géoportail d'urbanisme (Atlas des patrimoines) avant le 1er janvier 2020. En plus des formations AgrEgée et Gestauran que nous poursuivons, nous comptons mettre en place au profit des SRA une formation SIG Qgis, destinée à maîtriser les fonctionnalités de Qgis permettant de produire les données géo-référencées des sites archéologiques et de les verser dans l'Atlas des patrimoines. Également des formations au nouvel outil de gestion des collections (Flora) sont à prévoir en collaboration avec nos collègues de la DGCA. Un gros projet semble se dessiner : c'est celui de la refonte et la fusion des applications Gestauran et AgrEgée et donc de la formation de l'ensemble des utilisateurs (2019, 2020?).

- les formations à l'accueil des publics

Nous poursuivons en 2019 notre offre d'un parcours pédagogique de formations relatives à l'accueil des publics, à destination des personnels d'accueil et de surveillance et des personnels d'encadrement.

Nous enrichissons le parcours actuel (« Accueil des publics, fondamentaux », « Concevoir les étapes de l'accueil des publics », « Prévenir et gérer les relations délicates avec le public », « La détection des comportements suspects ») par 2 stages nouveaux :

- « Mieux connaître ses publics », pour les personnels chargés des publics, des relations publiques et de l'action culturelle, afin d'apprendre ou de mieux maîtriser la réalisation d'un diagnostic de sa politique de médiation, son adaptation ainsi que la mise en œuvre de nouveaux outils et dispositifs

Présentation du plan de formation 2019

de médiation.

- « Concevoir des médiations adaptées aux publics en situation de handicap auditif », destiné aux responsables des services des publics et des services pédagogiques.

- formations délocalisées et sur site patrimonial

En dehors des formations « intra » que nous organiserons dans quelques SCN (musées et Archives nationales) (*voir plus haut présentation générale*), nous poursuivons une formation-audit réalisée par la responsable de conservation préventive du Service interministériel des Archives de France. Il s'agit de la formation sur site «La conservation préventive, un travail d'équipe », pour laquelle 3 services d'archives sont choisis et encadrés sur 3 ans. Cette formation est interactive, les services qui postulent doivent avoir des projets en conservation préventive et libérer du temps pour les réaliser. La première session se déroule en général sur trois jours, les suivantes sur une ou deux journées consacrées tous les 6 mois au bilan des actions des groupes de travail et si besoin à des formations complémentaires. 3 services sont concernés en 2019 dont les AD de la Marne (Châlons & Reims) et les AD des Hauts-de-Seine (accompagnement du déménagement des AD dans un nouveau bâtiment).

4 Programme prévisionnel détaillé (tableau annexe)